

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 16 mai 2019

Cabinet du directeur général et communication

Contact : Amélie Roux Rubio

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



La Réhabilitation améliorée en chirurgie (RAC)

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes poursuit le développement de la RAC par une nouvelle session d'accompagnement de services de chirurgie et la publication d'un guide pratique d'aide à la mise en œuvre.

Au total, plus de 60 services de chirurgie de la région ont été accompagnés par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, en 2015, puis en 2018, dans le cadre du développement de la RAC. Ces services de chirurgie issus d'établissements privés ou publics, concernent à ce jour les spécialités de chirurgie orthopédique, digestive, gynécologique et thoracique.

L'ARS souhaite poursuivre le développement de cette pratique dont les résultats bénéfiques pour le patient ont été démontrés, et accompagnera d'ici fin 2019, d'autres services volontaires, élargis aux spécialités de chirurgie urologique et obstétrique.

Par ailleurs, l'agence a rassemblé les bonnes pratiques issues des deux premières démarches d'accompagnement dans un guide de retour d'expériences.

UNE NOUVELLE SESSION D'ACCOMPAGNEMENT DÉMARRERA À L'AUTOMNE 2019

Le constat positif des deux précédentes vagues d'accompagnement des services de chirurgie ont conduit l'agence à poursuivre le développement de la RAC dans les établissements de la région.

Une nouvelle session d'accompagnement est donc lancée dans le cadre d'un [appel à candidatures](#), pour proposer aux établissements intéressés d'entrer dans cette démarche. Elle démarrera à l'automne 2019.

L'accompagnement s'adresse à l'ensemble des établissements de la région ayant une activité chirurgicale qu'ils soient publics ou privés.

Comme pour les vagues précédentes, deux modalités de participation sont possibles :

- « service postulant » (pour bénéficier d'un accompagnement méthodologique personnalisé), ou
- « service référent » (pour les services ayant déjà une expérience de la RAC et pouvant apporter des conseils au service postulant).

UN OUTIL CONCRET BASÉ SUR LES RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ÉQUIPES ACCOMPAGNÉES



Quelles conditions réunir avant de se lancer dans la démarche ? Quelle spécialité peut être éligible ? Quels sont les moyens à prévoir ?

Toutes les informations pour accompagner les établissements dans leur démarche sont présentées dans ce guide, assorties d'idées concrètes applicables pour les phases pré, per et post opératoires.

Développer le rôle du patient, de l'infirmier de coordination RAC, du kinésithérapeute... Ces notions s'accompagnent d'outils, éprouvés dans des structures de la région et reproductibles par d'autres établissements.

En savoir +
sur la RAC

La Réhabilitation améliorée en chirurgie

Guide de retour d'expériences de la mise en place la RAC par les établissements en région Auvergne-Rhône-Alpes

> [Téléchargez le guide](#)